

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belgeObligatoire de remplir :
N° d'entreprise (sauf
constitution), nom, forme légale,
siège(s) (rue, n°, code postal,
localité)TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT
16 MAI 2023
Division MONSN° d'entreprise : **0440 868 364****Nom**(en entier) : **CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET
PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE**(en abrégé) : **CHUPMB**Forme légale : **Société Coopérative**Adresse complète du siège : **7000 Mons, Boulevard du Président Kennedy 2****Objet de l'acte : Projet d'apport de branche d'activité établi conformément à l'article 12:93
du code des sociétés et associations - Entité Apporteuse**

Dépôt du projet d'apport de branche d'activité par l'intercommunale revêtant la forme d'une société coopérative "CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE", dont le siège est établi à 7000 Mons, Boulevard du Président Kennedy 2 (Entité Apporteuse) à la société coopérative NEW HELORA, dont le siège est établi à 7000 Mons, Boulevard Fulgence Masson 5 (Entité Bénéficiaire) reçu par acte authentique de Maître Elise CORNEZ, notaire à Mons, le 15 mai 2023, en cours d'enregistrement.

Catherine HATERT
Notaire

TRIBUNAL DE LIÉGNE
LIÉGNE
LIÉGNE
LIÉGNE

Notaire Catherine HATERT Notaris
rue Royale 163 Koningsstraat
Bruxelles 1210 Brussel

